Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025098-DE

Plaintel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-098

TAXES ET CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le receveur municipal a informé le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement de la somme de 1 052,24 €, due par des redevables de la commune pour des prestations de cantine (540,22 €), ludothèque (32 €), centre de loisirs (248 €) et une location de la salle des fêtes (232,02 €).

L'assemblée est donc sollicitée pour admettre en non-valeur les titres concernés.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Karen JOUAN,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 1 052,24 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits à :
- l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non-valeur » du budget commune pour un montant de 248,02 € ;
- l'article 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes » du budget commune pour un montant de 804,22 € (surendettement et décision d'effacement de dette).

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR